



Expulsion du territoire !!

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **17:49**

je suis une étudiante georgienne avec une carte de résidente valable 10ans; je me suis mariée à Mulhouse le 1er janvier dernier avec un géorgien qui se trouve sur le territoire français sans papiers, la police nous a convoqué et prévenu mon mari qu'il risque d'être expulsé s'il ne quitte pas volontairement le territoire et donc c'est ce qu'il a fait. Je voulais savoir si le rattachement familial se fait uniquement par le fait de présenter 12 fiches de paie ou s'il y a un autre moyen car je suis étudiante qui a dû quitter ses études mais j'ai toujours pas trouvé du travail et mon mari est parti depuis 3 mois, c'est très dur pour nous. s'il vous plaît répondez-moi à mes questions. MERCI